Communiqué

RÉSULTATS ANNUELS 2020

Au titre de l'année 2020, Lydec a réalisé un chiffre d'affaires de 7 042 millions de dirhams et un résultat net de - 43 millions de dirhams.
Les investissements de la Gestion Déléguée se sont élevés à 1 027 millions de dirhams, dont 433 millions de dirhams financés par le Délégataire.

RÉSULTATS FINANCIERS DE L'ANNEE 2020

Le chiffre d'affaires de l'année 2020 ressort à 7 042 millions de dirhams, en baisse de 5,6% par rapport à l'année 2019. Cette tendance s'explique par la dépréciation des recettes de travaux ainsi que par la baisse des ventes d'électricité du fait des impacts négatifs de la pandémie du Covid-19 sur l'activité.

Electricité :

- **Le chiffre d'affaires électricité** s'établit à 4 341 millions de dirhams, en baisse de 6,5% par rapport à l'année précédente avec des volumes vendus en repli de 6,7% en raison principalement du recul des ventes des clients industriels et des clients professionnels (cafés, restaurants, commerces…) en lien avec les restrictions imposées par l'état d'urgence sanitaire.
- **Le rendement** électricité à fin décembre 2020 s'établit à 93,29% en amélioration de 0,06 pt par rapport à 2019.

Eau :

- **Le chiffre d'affaires d'eau potable** atteint 1 370 millions de dirhams, en hausse de 4% par rapport à l'année 2019 avec des volumes vendus en croissance de 3,7% due principalement à une hausse des ventes aux particuliers sous l'effet de la croissance du nombre de clients résidentiels et de la hausse de la consommation unitaire. Cette tendance a permis de compenser la baisse des ventes aux industriels et aux administrations en raison de la crise sanitaire.
- **Le rendement** eau à fin décembre 2020 s'établit à 77,32%, en baisse de 0,3 pt par rapport à 2019.

L'Excédent Brut d'Exploitation au titre de l'année 2020 s'élève à 893 Millions de dirhams, en retrait de 121 millions de dirhams (- 12%) par rapport à 2019 tenant compte de la baisse du chiffre d'affaires électricité et des autres recettes (marge travaux remboursables, autres prestations aux clients…).

La provision client augmente de 129 millions de dirhams par rapport à 2019 pour tenir compte des risques actuels liés à la pandémie.

Compte tenu de ces éléments, **le résultat net** à fin décembre 2020 s'élève à - 43 millions de dirhams reflétant principalement les impacts liés à la pandémie.

Les investissements de la Gestion Déléguée de l'année 2020 s'élèvent à 1 027 Millions de dirhams, en ligne avec le prévisionnel 2020 qui tient compte des impacts liés à la pandémie.

Le niveau d'endettement net s'élève à 1 345 Millions de dirhams, en hausse de 389 Millions de dirhams par rapport à l'année 2019 résultant principalement de la dégradation du BFR par rapport à l'année 2019 impacté par les retards d'encaissements des clients durant la crise sanitaire.

Répartition des investissements de la Gestion Déléguée - Année 2020

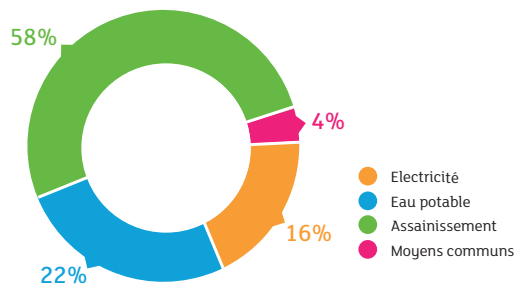

Répartition du Chiffre d'affaires Fluides Année 2020

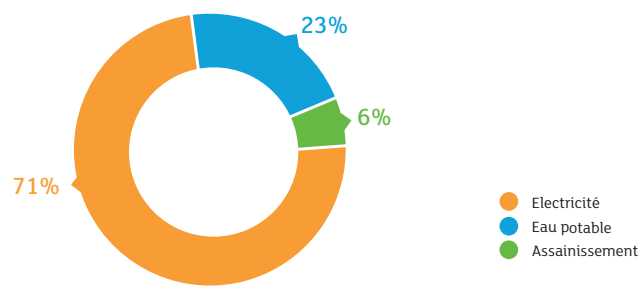

PERSPECTIVES 2021

- Poursuite de la mobilisation de Lydec en collaboration avec les Autorités afin de trouver des solutions relatives aux révisions économiques 2018 et 2019 et pour la finalisation de la 2ème révision contractuelle ;
- Accompagnement du Plan de Développement du Grand Casablanca notamment les projets d'infrastructure visant la protection de la ville contre les inondations ;
- Poursuite du plan d'actions visant au recouvrement des créances clients générées pendant la pandémie ;
- Consolidation des actions d'optimisation de la performance opérationnelle avec une attention particulière portée sur les rendements de réseaux et la performance des achats ;
- Renforcement des actions menées par la Fondation Lydec dans le but de consolider le positionnement social, et sociétal de l'entreprise ;
- Poursuite des effets de la crise Covid-19, avec néanmoins une reprise progressive de l'activité sur l'exercice 2021.

Le rapport annuel est disponible dans la rubrique « communication financière » du site internet de Lydec : www.lydec.ma

Contact analystes et investisseurs :
Jihane TAMIM - Responsable Relations Investisseurs : jihane.tamim@lydec.co.ma • 05 22 54 90 44

Contact médias :
Bouchra Sabib - Chargée des relations médias • contact.medias@lydec.co.ma • 05 22 54 90 22

Communication financière

Comptes sociaux du 1er janvier au 31 décembre 2020

En DH

BILAN ACTIF

	EXERCICE 2020			EXERCICE PRECEDENT
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
ACTIF				
I. A - ACTIF IMMOBILISE DOMAINE CONCEDE	29 802 806 742,81	16 441 006 976,76	13 361 799 766,05	12 906 353 716,98
Immobilisations términées				
Immobilisations renouvelables récupérées auprès CUC	4 501 314 340,78	4 497 079 415,73	4 234 925,05	6 824 346,09
Immobilisations financées par fonds de travaux	5 691 674 566,58	2 731 832 422,30	2 959 842 144,28	3 013 688 841,46
Immobilisations financées par LYDEC	9 373 296 734,09	5 777 590 949,15	3 595 705 784,94	3 547 230 783,03
Immobilisations financées par les tiers	2 253 749 322,09	1 470 534 091,28	783 215 230,81	786 269 945,23
Immobilisations recues gratuitement	4 715 328 957,11	1 963 970 098,30	2 751 358 858,81	2 511 114 219,35
Immobilisations en cours				
Immobilisations en cours financées par Fonds de travaux	2 010 264 498,56		2 010 264 498,56	1 699 133 285,57
Immobilisations en cours financées par Lydec	448 366 420,75		448 366 420,75	634 221 693,32
Immobilisations en cours financées par les Tiers	645 148 740,55		645 148 740,55	562 864 190,02
Fonds de retraite	163 663 162,30		163 663 162,30	145 006 412,91
I - B - ACTIF IMMOBILISÉ DOMAINE PRIVÉ	11 039 465 077,85	7 236 418 931,02	3 803 046 146,83	4 040 975 992,93
Immobilisations en non valeur	**450 570 894,78**	**418 583 311,47**	**31 987 583,31**	**20 950 589,65**
Frais préliminaires				
Charges à répartir sur plusieurs exercices	450 570 894,78	418 583 311,47	31 987 583,31	20 950 589,65
Prime de remboursement des obligations				
Immobilisations incorporelles	**9 940 145 085,04**	**6 234 940 682,21**	**3 705 204 402,83**	**3 945 624 881,72**
Immobilisations en recherche et développement	548 346,61	548 346,61		
Brevet, marques, droits , et valeurs similaires	117 933 583,59	101 971 072,40	15 962 511,19	14 710 281,97
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles (Financement délégataire)	9 821 663 154,84	6 132 421 263,20	3 689 241 891,64	3 930 914 599,75
Immobilisations corporelles	**647 042 811,19**	**582 894 937,34**	**64 147 873,85**	**72 616 926,24**
Terrains				
Constructions	1 149 165,41	1 061 716,38	87 449,03	103 348,86
Matériel et outillage	340 412 704,52	310 553 089,33	29 859 615,19	34 540 197,88
Matériel de transport	67 423 318,03	61 511 294,34	5 912 023,69	8 541 419,89
Matériel mobilier de bureau	46 861 014,22	45 857 789,18	1 003 225,04	1 411 893,45
Matériel informatique	176 798 257,97	149 512 697,07	27 285 560,90	27 989 816,17
Autres immobilisations corporelles	14 398 351,04	14 398 351,04		30 249,99
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations financières	**1 706 286,84**		**1 706 286,84**	**1 783 595,32**
Prêts et créances immobilisées	1 706 286,84		1 706 286,84	1 783 595,32
Titres de participation				
Ecarts de conversion				
Diminution des créances financières				
Augmentation des dettes de financement				
TOTAL I - ACTIF IMMOBILISÉ DC & DP	40 842 271 820,66	23 677 425 907,78	17 164 845 912,88	16 947 329 709,91
II - ACTIF CIRCULANT (Hors trésorerie)				
Stocks (F)	**34 363 746,45**	**8 632 171,26**	**25 731 575,19**	**22 450 310,48**
Matière et fournitures consommables	34 363 746,45	8 632 171,26	25 731 575,19	22 450 310,48
Créances de l'Actif Circulant (G)	**4 273 650 747,58**	**572 542 409,56**	**3 701 108 338,02**	**2 673 039 570,18**
Fournisseurs débiteurs avances et acomptes	17 956 033,78		17 956 033,78	57 995 831,14
Clients et comptes rattachés	3 288 772 840,55	552 462 740,52	2 736 310 100,03	1 794 557 587,62
Personnel débiteur	54 261 622,47		54 261 622,47	61 554 714,38
Etat débiteur	237 323 304,79		237 323 304,79	229 526 151,93
Comptes d'associés débiteurs				
Autres débiteurs	558 421 799,31	20 079 669,04	538 342 130,27	483 347 258,25
Comptes de régularisation actif	116 915 146,68		116 915 146,68	46 058 026,86
Titres et Valeurs de Placement (H)	**510 360 140,53**		**510 360 140,53**	**295 000 000,09**
Bons de Trésor (Fonds de Travaux)	256 000 000,00		256 000 000,00	295 000 000,00
Placements LYDEC	254 360 140,53		254 360 140,53	0,09
Ecarts de Conversion actif circulant (I)	**11 614,36**		**11 614,36**	**973,24**
(Elément circulants)				
TOTAL II - ACTIF CIRCULANT (F + G + H + I)	4 818 386 248,92	581 174 580,82	4 237 211 668,10	2 990 490 853,99
III - TRÉSORERIE ACTIF				
Chèques et Valeurs à encaisser	64 828 748,28	4 395 283,18	60 433 465,10	183 415 423,04
Fonds externes	46 487 910,82		46 487 910,82	111 091 483,93
Banques	49 728 716,89		49 728 716,89	16 236 547,51
Caisses	328 176,08		328 176,08	316 025,51
TOTAL III - TOTAL TRESORERIE ACTIF	161 373 552,07	4 395 283,18	156 978 268,89	311 059 479,99
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	**45 822 031 621,65**	**24 262 995 771,78**	**21 559 035 849,87**	**20 248 880 043,89**

En DH

BILAN PASSIF

	EXERCICE 2020	EXERCICE PRECEDENT
	Montant net	Montant net
PASSIF		
1 - DROITS DE L'AUTORITÉ DÉLÉGANTE (I)	13 361 799 764,40	12 906 353 715,33
Financement Fonds de Travaux	12 203 253 404,87	11 609 058 979,67
Amortissement Financement Fonds de Travaux	-7 228 911 838,03	-6 889 412 507,60
Financement Délégataire	9 821 663 154,84	9 438 907 605,17
Amortissement Financement Délégataire	-5 777 590 949,15	-5 257 455 128,82
Financement Tiers	7 614 227 019,75	6 886 993 562,65
Amortissement Financement Tiers	-3 434 504 189,58	-3 026 745 208,05
Fonds de retraite	163 663 161,70	145 006 412,31
Dettes de l'Autorité délégante / RCAR		
RCAR		
Emprunts obligataires financement retraite - Principal	2 310 701 644,81	2 613 545 644,81
Dette de l'Autorité Délégante	-2 310 701 644,81	-2 613 545 644,81
Capitaux propres (A)		
Capital Social	800 000 000,00	800 000 000,00
dont Capital souscrit non appelé		
Capital appelé versé	800 000 000,00	800 000 000,00
Primes d'émission,de fusion,d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	80 000 000,00	80 000 000,00
Autre Réserves	168 626 872,34	
Report à nouveau	759 948 763,81	759 948 763,81
Résultat net en instance d'affectation		
Résultat net de l'exercice	-43 387 223,43	168 626 872,34
Total des capitaux propres (A)	**1 765 188 412,72**	**1 808 575 636,15**
Capitaux Propres Assimilés (B)	**5 951 146,34**	**6 855 118,34**
Subventions d'Investissement	5 951 146,34	6 855 118,34
Provisions réglementées		
Comptes de liaison		
Dettes de Financement (C)	**2 044 737 901,02**	**1 108 155 061,10**
Emprunts Obligataires	900 000 000,00	480 000 000,00
Emprunts Commerciaux	600 000 000,00	110 000 000,00
Dépôts de Garantie Clientèle	544 737 901,02	518 155 061,10
Provisions Durables pour Risques et Charges (D)		
Ecarts de conversion Passif (E)		
Augmentation des créances immobilisées		
Diminution des dettes de financement		
TOTAL I - FINANCEMENT PERMANENT (I + A + B + C + D + E)	17 177 677 224,48	15 829 939 530,92
II-PASSIF CIRCULANT (Hors Trésorerie)		
Dettes passif circulant (F)	**4 100 757 696,90**	**3 798 895 159,68**
Fournisseurs et Comptes rattachés	2 532 152 013,01	2 302 594 046,37
Clients créditeurs, Avances et Acomptes	246 187 837,92	198 120 671,10
Personnel	49 077 576,34	54 947 868,58
Organismes Sociaux	622 282,96	3 007 814,36
Etat	736 211 740,56	622 188 507,54
Comptes d'Associés Créditeurs		
Fonds de Travaux	13 133 319,00	123 303 957,98
Autres Créanciers	113 057 698,06	141 596 198,55
Comptes de régularisation Passif	410 315 229,05	353 136 095,20
G-Autres Provisions pour Risques et Charges (G)	**70 909 141,81**	**53 909 601,46**
H-Ecarts de Conversion Passif Circulant (H)	**3 543,76**	**4 633,66**
TOTAL II - PASSIF CIRCULANT (F + G + H)	4 171 670 382,47	3 852 809 394,80
TRÉSORERIE - PASSIF		
Crédits d'escompte		
Crédits de Trésorerie		380 000 000,00
Banques (Soldes Créditeurs)	209 688 242,92	186 131 118,17
TOTAL III - TOTAL TRESORERIE PASSIF	209 688 242,92	566 131 118,17
TOTAL GENERAL PASSIF	**21 559 035 849,87**	**20 248 880 043,89**

En DH

COMPTE DE PRODUITS ET DE CHARGES (CPC)

	OPERATIONS			
COMPTE DE PRODUITS ET DE CHARGES	PROPRES À L'EXERCICE 2020 (1)	CONCERNANT LES EXERCICES PRECEDENTS (2)	TOTAUX DE L'EXERCICE 2020 (3) = (1)+(2)	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT
I - PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises (en l'etat)	6 099 069 453,96		6 099 069 453,96	6 334 281 297,66
Ventes de biens et services	942 982 250,23		942 982 250,23	1 127 328 617,17
Variation de stocks de produits				
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	113 711 620,10		113 711 620,10	144 862 385,19
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation				
Reprises d'exploitation : Transfert de charges	473 362 005,15		473 362 005,15	448 473 805,65
TOTAL I	7 629 125 329,44		7 629 125 329,44	8 054 946 105,67
II - CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats revendus de marchandises	4 197 494 604,01		4 197 494 604,01	4 368 219 858,66
Achats consommés de matiéres et fournitures	1 027 459 860,12		1 027 459 860,12	1 143 981 740,59
Autres charges externes	284 982 367,38	2 699 885,21	287 682 252,59	296 625 709,41
Impôts et taxes	8 769 428,25		8 769 428,25	7 664 637,94
Charges de personnel	800 362 248,52		800 362 248,52	825 032 253,48
Autres charges d'exploitation	9 384 631,09		9 384 631,09	15 619 451,93
Dotations d'explotation	1 254 614 879,69		1 254 614 879,69	1 065 183 627,78
TOTAL II	7 583 068 019,06	2 699 885,21	7 585 767 904,27	7 722 327 279,79
III - RÉSULTAT D'EXPLOITATION III = I - II			43 357 425,17	332 618 825,88
IV - Produits financiers				
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés				
Gains de change	115 810,08		115 810,08	385 547,69
Intérêts et autres produits financièrs	2 369 156,70	541,55	2 369 698,25	4 229 244,17
Reprises financières : transfert de charges	10 498 807,38		10 498 807,38	6 354 871,57
TOTAL IV	12 983 774,16	541,55	12 984 315,71	10 969 663,43
V - Charges financières				
Charges d'intérêts	70 994 206,10		70 994 206,10	80 698 118,20
Perte de change	154 594,37		154 594,37	374 419,63
Autres charges financières		10 536,97	10 536,97	12 056,93
Dotations financières				
TOTAL V	71 148 800,47	10 536,97	71 159 337,44	81 084 594,76
VI - RÉSULTAT FINANCIER VI = IV - V			-58 175 021,73	-70 114 931,33
VII - RÉSULTAT COURANT			-14 817 596,56	262 503 894,55

En DH

COMPTE DE PRODUITS ET DE CHARGES (CPC) (SUITE)

	OPERATIONS			
	PROPRES À L'EXERCICE 2020 (1)	CONCERNANT LES EXERCICES PRECEDENTS (2)	TOTAUX DE L'EXERCICE 2020 (3) = (1)+(2)	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT
VII - RÉSULTAT COURANT (reports)			-14 817 596,56	262 503 894,55
VIII - PRODUITS NON COURANTS				
Produits des cessions d'immobilisation	455 239,16		455 239,16	215 002,50
Subvention d'équilibre				
Reprises sur subvention d'investissement				
Autres produits non courant	756 557,55	73 822 783,50	74 579 341,05	38 277 242,68
Reprises non courantes: Transferts de charges	10 000 000,00		10 000 000,00	526,73
TOTAL VIII	11 211 796,71	73 822 783,50	85 034 580,21	38 492 771,91
IX - CHARGES NON COURANTES				
Valeurs nettes d'amotissements des immobilisations cédés	274 552,51		274 552,51	17 497,08
Subvention accordées				
Autres charges non courantes	26 997 500,44	6 939 351,79	33 936 852,23	16 827 892,39
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions				
TOTAL IX	27 272 052,95	6 939 351,79	34 211 404,74	16 845 389,47
X - RÉSULTAT NON COURANT X = VIII - IX			50 823 175,47	21 647 382,44
XI - RÉSULTAT AVANT IMPÔTS XI = VII + X			36 005 578,91	284 151 276,99
XII - IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	79 392 802,34		79 392 802,34	115 524 404,65
XIII - RÉSULTAT NET XIII = XI - XII			-43 387 223,43	168 626 872,34
XIV TOTAL DES PRODUITS XIV = I + IV + VIII			7 727 144 225,36	8 104 408 541,01
XV TOTAL DES CHARGES XV = II + V + IX + XII			7 770 531 448,79	7 935 781 668,67
XVI RÉSULTAT NET XVI = XIV - XV			-43 387 223,43	168 626 872,34

Rapport général des commissaires aux comptes

Exercice du : 01/01/2020 au : 31/12/2020

EY
Building a better working world
37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050, Casablanca
Maroc

mazars
Mazars Audit et Conseil
101, Boulevard Abdelmoumen
Casablanca
Maroc

Aux Actionnaires de la société
LYDEC S.A.
48, rue Mohamed Diouri,
20110 Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

Opinion avec réserve

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Lydec S.A, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 1 771 139 559,06 MAD dont une perte nette de 43 387 223,43 MAD.

Ces états ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 25 Février 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Lydec S.A. au 31 décembre 2020, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion avec réserve

Au 31 décembre 2020, les créances nettes vis-à-vis de la clientèle « Bidonvilles » s'élèvent à MMAD 157 HT et sont majoritairement antérieures à 2020. Selon le management, compte tenu de la difficulté de mettre en œuvre les actions de recouvrement prévues par le contrat de gestion déléguée, notamment la coupure, du fait des limitations définies par les autorités, une partie de cette créance sera recouvrée. L'autre partie de ces créances fait l'objet de discussions avec les Autorités, en particulier dans le cadre de la révision du Contrat de Gestion Déléguée, pour déterminer leurs modalités de recouvrement. A ce stade, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'issue de ces discussions et par conséquent sur le niveau de recouvrabilité de ces créances.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Observations

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

a) Suite au transfert de la gestion du régime des retraites du personnel de la gestion déléguée de la Caisse Commune des Retraites (CCR) au RCAR, Lydec se trouve au 31 décembre 2020 avec une créance envers la CUC d'un montant net de MMAD 102 correspondant à la différence entre les cotisations perçues et les pensions versées. L'Avenant de la révision du Contrat de Gestion Déléguée en date du 11 mai 2009, précise que l'Autorité de tutelle procédera à la recherche de ressources auprès de l'Etat pour contribuer à l'apurement de cette situation et ce, en conformité avec les décisions des commissions techniques de suivi du 17 décembre 2003 et du 24 décembre 2004. Le comité de suivi du 28 février 2019 a arrêté le montant de cette créance à MMAD 100,5 à rembourser à travers un compte dédié dont le financement reste à définir.

Dans le même cadre, Lydec enregistre une créance nette envers l'Autorité Délégante d'un montant de MMAD 274 au 31 décembre 2020, représentant les versements effectués à la CNRA, au titre du régime complémentaire de la retraite (RECORE) et visant à maintenir les pensions du personnel statutaire en départ à la retraite au même niveau que celui qui était garanti par la CCR. Le comité de suivi, réuni le 27 avril 2018, a reconnu la créance correspondant aux versements effectués à la CNRA et a arrêté son montant au 31 décembre 2016 à MMAD 106.

b) Au 31 décembre 2020, la société a procédé à un changement d'estimation de la provision pour dépréciation des créances clients tenant compte de l'impact de la crise sanitaire actuelle sur les clients patentés, particuliers et industriels, et donnant lieu à un complément de provision à hauteur de MMAD 31, tel que mentionné dans l'état A4 "Etat de changement d'estimation".

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

Nous nous sommes assurés de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

- **Estimation du chiffre d'affaires relatif aux ventes d'eau et d'électricité réalisées et non relevées (dit « en compteur »)**

Risque identifié	Notre réponse
Comme indiqué dans la note A1 de l'annexe aux états financiers, le chiffre d'affaires réalisé sur les segments de clientèle qui font l'objet d'une relève de compteurs au cours de l'exercice est estimé à la clôture de l'exercice à partir de données historiques, de statistiques de consommation et d'estimations de prix de vente. Votre société a développé des méthodes de calcul pour l'estimation du chiffre d'affaires. Nous avons considéré l'estimation du chiffre d'affaires lié à l'eau et à l'électricité « en compteur » comme un point clé de l'audit compte tenu de l'incertitude inhérente au processus d'évaluation des volumes livrés et non relevés à la date de clôture de l'exercice et à l'évaluation de leur prix de vente.	► Dans le cadre de notre audit, nous avons : ► pris connaissance de l'environnement de contrôle sur la chaîne de facturation et sur les processus permettant la fiabilisation des estimés comptables sur l'eau et l'électricité en compteur ; ► analysé pris connaissance les hypothèses retenues pour l'estimation des volumes de consommation d'eau et d'électricité en compteur ; ► analysé les volumes de consommation estimés au regard des volumes facturés le mois antérieur ; ► analysé le coefficient de saisonnalité utilisé dans l'estimation des volumes ; ► analysé le prix moyen de vente appliqué aux volumes estimés au regard du prix moyen facturé le mois précédent ; ► examiné le rapprochement effectué par votre société entre les provisions estimées et le montant facturé de façon rétrospective.

- ***Comptabilisation des contrats de construction***

Risque identifié	Notre réponse
Comme indiqué dans la note A1 de l'annexe aux états financiers, une partie de l'activité de la société concerne des travaux pour le compte de tiers pour lesquels le chiffre d'affaires et la marge sont comptabilisés à l'avancement du projet. Le pourcentage d'avancement est déterminé pour chaque projet en rapportant le montant des coûts engagés au 31 décembre 2020 au montant total estimé des coûts du projet. Cette méthode vise à conserver le niveau de charge et à reconnaître la marge uniquement sur le chiffre d'affaires comptabilisé. Nous avons considéré la comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge liés aux travaux comme un point clé de l'audit compte tenu du niveau de jugement exercé pour l'estimation de l'avancement des travaux ainsi que le degré d'incertitude lié à cette estimation.	Dans le cadre de notre audit, les procédures mises en place ont consisté à : ► Prendre connaissance de l'environnement de contrôle sur le processus de suivi des contrats de construction ; ► tester les contrôles clés relatifs au processus du suivi des affaires (management de projet, déversement des coûts sur affaires, devis, bordereau des prix) ; ► recalculer le chiffre d'affaires résultant de la méthode de l'avancement ; ► rapprocher les données (chiffre d'affaires, coûts et marge) du suivi analytique avec celles de la comptabilité générale ; ► effectuer des travaux ci-dessous sur un échantillon de contrats. Nous avons ainsi examiné un échantillon de contrats sélectionnés selon les critères suivants : ► contribution significative de la marge dégagée sur l'exercice comptable ; ► contrats présentant des risques significatifs spécifiques (techniques, contractuels,...etc.). Les procédures mises en place sur cet échantillon de contrats ont consisté à : ► organiser des réunions avec les responsables opérationnels et financiers du contrat concerné (« revue d'affaire ») pour prendre connaissance de la situation opérationnelle des affaires (examen des événements, examen des risques..) ► comparer les montants prévus dans les contrats et/ou avenants avec le chiffre d'affaires retenu pour déterminer le chiffre d'affaires à comptabiliser sur l'exercice.

- **Dépréciation des créances commerciales**

Risque identifié	Notre réponse
Comme indiqué dans la note A1 de l'annexe aux états financiers, les créances clients brutes s'élèvent à MMAD 3 289 au 31 décembre 2020. Ces créances ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation à hauteur de 552 MMAD dont une partie a été déterminée sur la base d'une méthode prenant en compte une estimation des pertes futures attendues sur chaque segment de clients. Les taux de perte utilisés correspondent aux taux historiques des créances irrécouvrables observés sur un segment homogène en fonction du niveau d'impayés, ajustés selon les cas des circonstances actuelles et prévisions raisonnables d'évolution du profil de clientèle. Nous avons considéré l'estimation du montant de la provision pour dépréciation des créances clients comme un point clé de l'audit compte tenu du niveau de jugement requis pour l'ajustement des données historiques ainsi que le niveau d'incertitude lié à cet ajustement au regard du contexte actuel de COVID 19.	Dans le cadre de notre audit, nous avons : ► Examiné les modalités de détermination des taux de perte retenus par catégorie de clientèle et leur cohérence avec les données historiques ; ► Examiné les modalités de détermination des provisions complémentaires et spécifiques pour tenir compte des répercussions du contexte sanitaire actuel (Covid-19) sur les créances et leur justification ; ► Rapproché la balance âgée issue du système de gestion commerciale avec les données comptables ; ► recalculé la provision pour dépréciation des créances client sur la base des taux de perte retenus.

- **Provision pour risques significatifs et les passifs éventuels**

Risque identifié	Notre réponse
L'activité de Lydec repose sur un Contrat unique d'une durée de 30 ans à échéance 2027. Cette spécificité impose aux parties une gestion et une interprétation permanente des dispositions contractuelles en vue d'inscrire la relation Lydec/Autorité Délégante dans les équilibres financiers, économiques et techniques institués à la signature du Contrat de Gestion Déléguée. En vue d'ajuster les dispositions contractuelles aux évolutions économiques, financières et techniques de la Gestion Déléguée, le Contrat permet aux parties à tout moment et au moins tous les 5 ans de se rencontrer pour décider d'un commun accord des mesures qui s'imposent. Dans ce contexte, la société peut faire face à des situations incertaines ou contentieuses, notamment dans le cadre des différents audits diligentés par l'autorité délégante (audit de la valorisation des investissements, audit du fond de travaux, audit d'exploitation…) dont les résultats sont toujours en cours tel qu'exposé en note B15 de l'annexe dans la partie passifs éventuels et qui pourraient donner lieu à des demandes de rectification. Nous avons considéré que les provisions pour risques significatifs et les passifs éventuels constituent un point clé de l'audit en raison de l'incertitude sur l'issue des audits engagés, du caractère potentiellement significatif et leur incidence ainsi que le degré d'incertitude lié à des risques de fin de contrat.	Notre approche d'audit a consisté notamment à : ► examiner les procédures mises en œuvre par la société afin d'identifier et de recenser l'ensemble des risques; ► prendre connaissance des sujets évoqués dans les procès-verbaux des réunions des différentes commissions/comités mis en place pour la gestion du partenariat entre la Lydec et l'autorité délégante. ► prendre connaissance de l'analyse des risques effectuée par la direction juridique et la direction de gestion du contrat de la société, de la documentation correspondante et revoir, le cas échéant, les consultations écrites des conseils externes ; ► examiner les rapports envoyés par l'auditeur de la gestion déléguée et les réponses préparées par la société; ► examiner le caractère approprié de la qualification retenue par la société (provision vs passifs éventuels) au regard des normes en vigueur ; ► examiner le caractère approprié des informations relatives à ces risques présentées en annexe.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.
Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 15 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG	MAZARS AUDIT ET CONSEIL
ERNST & YOUNG S.A.R.L 37, Bd Abdellatif Ben Kadour Casablanca Tél : 05 22 42 76 00 Fax : 05 22 42 76 02 26	MAZARS AUDIT ET CONSEIL Angle Bd Abdelmoumen et Rue Calavon 20360 - Casablanca Tél. : 05 22 42 34 23 (L.G) Fax : 05 22 42 34 00
Hicham DIOURI **Associé**	**Adnane LOUKILI** **Associé**